

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y a quarante ans naissait le service complémentaire féminin

Le 10 avril 1940, soit il y a 40 ans, le général Guisan créait le service complémentaire féminin de l'armée (S.C.F.). Ce service rappelle le Département militaire fédéral dans un communiqué, constituait un élément nécessaire et important de notre armée. Il a d'ailleurs conservé jusqu'ici la fonction d'une organisation auxiliaire indispensable à l'armée. De 1940 à 1945, le S.C.F. a régulièrement compté de 18 à 23 000 femmes. Après la guerre, les effectifs ont toutefois nettement diminué. On étudie présentement diverses mesures devant permettre un accroissement tant des effectifs que des catégories et services S.C.F.



Poste de gué aérien

Petit historique du S.C.F.

Les années du service actif, de 1939 à 1945, furent une rude épreuve pour le peuple et l'armée. Cette période a exigé beaucoup de force, de persévérance et de confiance en notre propre volonté de défense. Soucieux de faire appel à toutes les forces prêtes à collaborer à la défense du pays, le général Guisan a édicté des directives, le 16 février 1940, concernant la création d'un service complémentaire féminin. Au mois de mars de la même année était créée une section « Service complémentaire féminin » à l'état-major d'armée : le 10 avril, soit 24 heures après l'attaque du Danemark et de la Norvège par les troupes hitlériennes, le S.C.F. était fondé officiellement. Le même jour, un appel était lancé aux femmes suisses afin qu'elles s'engagent dans le S.C.F. Par la suite, des milliers de femmes ont offert leurs services à l'armée, faisant ainsi preuve d'un grand idéalisme. Les femmes étaient instruites lors d'un cours d'introduction de deux semaines, elles étaient ensuite versées dans diverses catégories (cuisine, repérage et signalisation d'avions, transmissions, chancellerie, matériel, etc.). Un grand nom-



Ordonnances de bureau

bre d'hommes purent être ainsi à nouveau chargés de tâches purement militaires. Pendant le service actif, quelque vingt mille femmes étaient incorporées en permanence dans l'armée. Il fut facile de constater qu'elles s'acquittaient des tâches particulières qui leur étaient confiées bien souvent mieux que les hommes.

Depuis la guerre, l'instruction a été progressivement adaptée aux nouvelles exigences et l'équipement amélioré, ainsi, les membres du S.C.F. peuvent exercer leurs fonctions complexes avec plaisir et confiance. Même si l'on peut être sûr que des milliers de femmes seraient à nouveau prêtes à collaborer en cas de nécessité, l'armée doit pouvoir disposer, aujourd'hui déjà, d'un nombre suffisant de femmes bien instruites, prêtes en tout temps à être engagées. Seuls l'instruction et l'équipement appropriés peuvent garantir le plein engagement des femmes en cas de guerre ou lors d'une grave catastrophe.

(A.T.S.)



Service de transmission